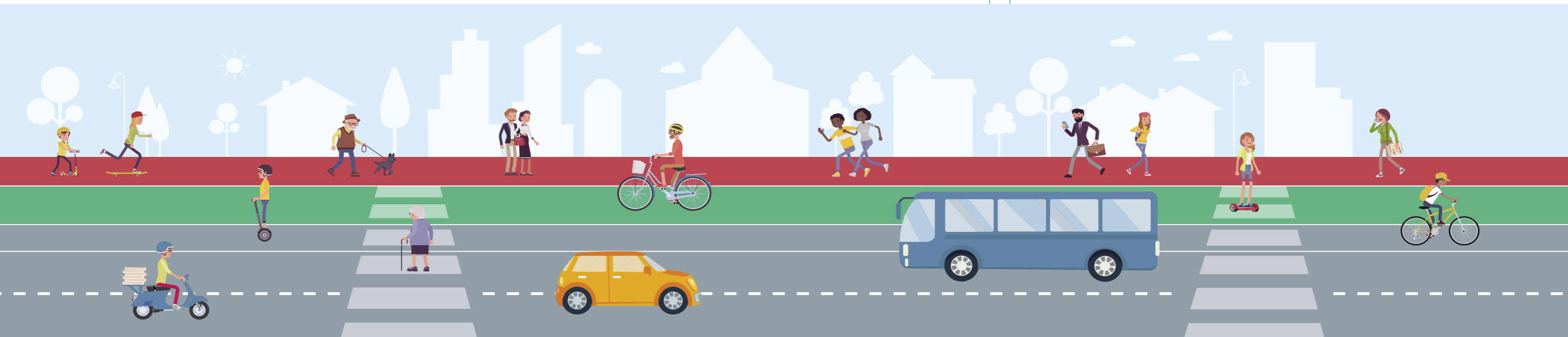


# COMMENT BIEN CIRCULER SUR L'ESPACE PUBLIC ?

Que vous soyez à pied, en voiture, à vélo ou encore à trottinette, des règles simples de circulation s'imposent sur l'espace public.

OBJECTIF :

Que chacun trouve sa place et puisse se déplacer en toute sécurité !



## LES RÈGLES DE CIRCULATION



### A PIED

- Je suis toujours prioritaire.
- En ville, je marche sur les trottoirs et les accotements.
- Dans les aires piétonnes ou les zones de rencontre, je peux marcher partout : j'ai la priorité sur les véhicules.
- En l'absence de feu tricolore ou de passage piétons (plus de 50 m), je traverse où je veux.

Je ne marche pas sur les bandes et pistes cyclables.

- ⚠ • Je redouble de vigilance si je suis au téléphone ou écoute de la musique.



### A VELO

- Je privilégie la circulation sur les pistes et bandes cyclables.
- Je ne circule pas sur les trottoirs, sauf lorsque s'y trouve une piste cyclable et sauf pour les moins de 8 ans (allure modérée).
- Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf décision contraire.
- Je circule au pas (6 km/h) et sans gêner les piétons dans les aires piétonnes, et je ne dois pas dépasser les 20 km/h dans les zones de rencontre.
- Je respecte toujours la signalisation verticale, notamment les feux tricolores.
- Je roule au pas et cède le passage aux piétons dans les espaces partagés.

- Je laisse la priorité aux piétons engagés sur les passages sécurisés.
- Je ne dépasse pas les bus, poids lourds et camionnettes qui manœuvrent.

Je n'utilise pas mon téléphone, ni mes oreillettes, mes écouteurs ou mon casque audio.

- ⚠ • Je porte un casque. Le port du casque est obligatoire pour les enfants jusqu'à 12 ans.

- J'équipe mon vélo de phares et je porte un gilet réfléchissant.

### EN VOITURE



- Je laisse toujours la priorité aux vélos et piétons.
- Je peux chevaucher une ligne continue pour doubler un cycliste.

- Sur une aire piétonne, je peux circuler seulement si je suis autorisé, et à vitesse très limitée.

Je n'emprunte pas les voies réservées aux bus et aux vélos, ni les aires piétonnes.

- Je ne stationne ni sur les trottoirs, ni sur les bandes cyclables, ni sur une aire piétonne.

- ⚠ • Je n'avance pas sur le sas vélo aux feux.

### EN DEUX-ROUES MOTORISÉ

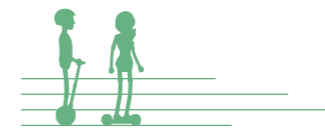


- Je circule sur la chaussée.
- Je stationne sur les emplacements prévus à cet effet.

Je n'emprunte pas les pistes et bandes cyclables, ni les couloirs de bus, ni les trottoirs.

### EN ENGIN ÉLECTRIQUE

(Trottinette électrique, hoverboard, monoroue, gyropode)



- J'emprunte la chaussée.
- Je circule sur les pistes et bandes cyclables s'il y en a.
- Lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30 km/h, les chaussées sont à double sens pour les conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés, sauf décision contraire.

Je ne circule pas sur les trottoirs, ni dans les couloirs de bus.

- Je peux stationner sur les trottoirs si je ne gêne pas la circulation des piétons.



### EN ROLLER, SKATE-BOARD ET TROTTINETTE

- J'emprunte les trottoirs, ne roule pas sur la chaussée et roule au pas (6 km/h).

Je ne roule pas sur les bandes et pistes cyclables.

- J'utilise les passages piétons pour traverser.



### EN BUS

- Je ne monte ou descends qu'aux arrêts.

- ⚠ • Je traverse la chaussée derrière le bus, sur un passage piétons.